Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du club

FFM LA ROMAINE

Compte-rendu par Jérôme SALVI 20 juillet 2023



Préambule:

Le 7 juillet 2023, une soixantaine de licenciés du club du FFM LA ROMAINE se sont réunis en assemblée générale ordinaire rue du stade, 70130 Fretigney et Velloreille.

Sont entre autres présents :

- Bertrand Normand, président du FFM La Romaine;
- Christelle Tourneret, trésorière du FFM La Romaine;
- Eric Matusalem, trésorier adjoint du FFM La Romaine;
- Yvan Rognon, secrétaire du FFM LA ROMAINE;
- Lucie Sommer:
- Jérôme Salvi.

Nicole MILESI, maire de Freigney et Velloreille et présidente de la Communauté de Communes des Monts de Gy, Noël Costille, maire de Maizières et Philippe Prudhon, président du district de Haute-Saône ont été invités à l'AG du club et y assistent sans voix délibérative.

L'assemblée générale désigne Bertrand NORMAND en qualité de président de séance et Jérôme SALVI en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée générale délibère quel que soit le nombre de membres présents et les décisions sont prises à la majorité des voix. L'assemblée générale peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR:

Le président de séance présente l'ordre du jour :

- Approbation du bilan moral;
- Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023 :
- Renouvellement du bureau et des dirigeants;
- Perspectives et besoins associés.

Après quoi, personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

Délibération n° 1: Approbation du bilan moral

Présenté par Bertrand NORMAND.

Pour sa dixième année d'existence, le bilan 2022/2023 du FFM LA ROMAINE se décline selon ces points majeurs :

- Dépenses extraordinaires :
 - Achat d'un compresseur (Maizières)
 - Mise en place d'un éclairage d'entraînement à Maizières
 - Aménagement de placards de rangement à Fretigney;
 - Participations des équipes jeunes à différents tournois de fin saison.
- Près de 200 licenciés au club à ce jour dont environ 30% de féminines;
- 24 dirigeants bénévoles;
- Le club est lauréat 2023 « Catégorie Éducation & Citoyenneté » des trophées Philippe Seguin du Fondaction du Football pour « La Coupe du Monde des écoles »

organisée dans le cadre du programme « Foot à l'école » de la FFF. Il s'agit du troisième trophée Philippe Séguin du club après les Grands Prix de 2020 et 2022, un palmarès unique en France;

- Seniors F: « Fair-Play Géant du Foot »;
- Prix de l'opération « clubs où il fait bon aller jouer » ;
- Prix Initiatives Associations Banque Populaire (1000 €).

Et pour l'aspect sportif, les faits marquants sont :

- U15F : championnes départementales de futsal et victoire en coupe régionale ;
- Les seniors G sont relégués en D4 (second en repêchage) et sont toujours à la recherche d'un nouvel entraîneur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION nº 2: Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023

Présenté par Bertrand NORMAND.

Le bilan financier est disponible auprès de la trésorière Christelle TOURNERET ou sur le site internet du club à l'adresse http://ffmlaromaine.sportsregions.fr.

Il présente un résultat positif de de 1 534,99 \in avec 43 804,64 \in de recettes et 42 269,65 \in de dépenses.

Les soldes des comptes bancaires sont :

- Crédit Mutuel : 8 432,27 €;
- Crédit Agricole : 2 835 €.

Enfin, le fond de caisse se monte à $86,45 \in$.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération nº 3: Fixation du montant des licences

L'assemblée générale détermine et adopte les tarifs de licence suivants :

Catégories U7 à U9 : la licence est fixée à 90 €;

Catégories U11 à U13 : la licence est fixée à 100 €;

Catégories U15, U18 et seniors : la licence est fixée à 120 €;

Dirigeants et membres du bureau : exonération de cotisation pour l'année.

La licence inclut une paire de chaussettes, un maillot d'entraînement et 10 tickets pour la tombola à $2 \in l$ 'unité dont le licencié gardera la recette.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4: Renouvellement du bureau et des dirigeants

Proposition de modification du bureau :

Présidente: Lucie SOMMER demeurant 9 rue du Croterot, 70 700 Frasne le Château;

Vice-Président : Bertrand NORMAND demeurant 6 rue des grands vergers, 70 700 Frasne le Château ;

Trésorière : Christelle Tourneret demeurant 48 grande rue, 70 700 Vaux le Moncelot;

Trésorier adjoint : Éric Matusalem demeurant 2 impasse des vignes, 70 190 Maizières;

Secrétaire: Yvan Rognon demeurant 2 chemin de la craie, 70 190 Grandvelle;

Secrétaire adjoint : Jérôme Salvi demeurant 67 rue principale, 70 700 Bonnevent.

Les entraîneurs et dirigeant(e)s pour la saison 2023 / 2024 sont :

- Dirigeants U7/U9 : Elodie Jacquinot, Andy Bodez, Bertrand Normand, Benoît Thévenin, avec en soutien les services civiques (Dorian Matusalem et Vadim Sadani);
- Dirigeants U11 : Jérémy Jeanmougin, Jordan, Micka Gaudinet;
- Dirigeants U13 : Yohann Tarby, Jérôme Salvi, Lucie Sommer;
- Dirigeants U14 à U18 : Thomas Parmentier, Eric Matusalem, plus des dirigeants du groupement Sud Haute-Saône;
- Dirigeants Seniors: Pierre Torcheux, Benoit Thevenin;
- Dirigeants U11F: Anne-Sophie Marchandot, Christelle Tourneret;
- Dirigeants U13F: Jérôme Clade, Mathieu Brun;
- Dirigeant U15 F: Christopher Locarini;
- Dirigeants U17F: Antoine Lamboley, Charly tailhardat;
- Dirigeants U18F: Florent Ragogna, Pierre Caramelle, Dimitri Giraud;
- Dirigeants Seniors F: David Rocheteau, Lucie Sommer.

Sont également désignés :

- Responsable école de foot masculine : Dorian Matusalem, Bertrand Normand;
- Responsable école de foot féminine : Florent Ragogna, Bertrand Normand;
- Responsable « Club lieu de vie » : Jérôme Salvi;
- Responsable « Programme Éducatif Fédéral » : Bertrand Normand et Jérôme Salvi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5: Perspectives pour la saison 2023 / 2024

Bertand NORMAND aborde les projets suivants :

- Accueil au sein du club de deux voire trois services civiques;
- Réflexion autour d'activités festives pour les 10 ans d'existence du club;
- Développement de l'entente avec le club du FC Vesoul autour des U17F et U18F;
- Maintien des équipes U13 à U18 au sein du groupement Sud Haute-Saône;
- Maintien des équipes U13F et U15F au sein du groupement FFM / USREC (Rioz);
- Aménagement du *club-house* à Maizières ;
- Réflexion sur l'achat d'un minibus via le dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur » (FAFA) et un soutien de la région Bourgogne Franche-Comté;

— Organisation d'un tournoi féminin.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6: Perspectives financières

A. Entrées

- Tombola et arbre de Noël;
- Repas du club;
- Vente de bières ($\approx 1500 \in$);
- Arrivée de 2 nouveaux sponsors privés pour la nouvelle saison;
- Subventions du département de Haute-Saône pour le financement de 3 services civiques.

B. SORTIES

- Aménagement et inauguration du club house de Maizières (FAFA);
- Financement d'animations sportives et festives pour les 10 ans du club;
- Changement des équipements pour les U11, U13, SG (offert par *Uber Eats*);
- Changement des sols des vestiaires à Fretigney;
- Rémunération des services civiques (610 euros nets par mois).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION nº 7: Quitus

L'assemblée générale, sur proposition du bureau réuni en amont de l'AG le 23 juin 2023 donne pouvoir à sa nouvelle présidente Lucie SOMMER afin de :

- solliciter les diverses communes, collectivités pour demander les subventions nécessaires au bon fonctionnement de l'association;
- renouveler les partenariats privés pour le sponsoring;
- renouveler l'agrément pour accueillir des services civiques.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et les personnes présentes sont invitées à partager le verre de l'amitié.

Fait à Fretigney et Velloreille, le 7 juillet 2023.

Le président de séance

B. NORMAND

Le secrétaire de séance

J. Salvi